

Fermeture temporaire de circulation du 19 au 23 octobre 2026
Travaux de revêtement du giratoire du Griffoul

Le Maire de la Commune de Brassac (Tarn)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et L.2212-2 ;

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R.44, R.225 et R.225-1 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, Livre I page « signalisation temporaire » approuvée par arrêté interministériel du 15 juillet 1974 et notamment les articles 12 et 126 de ladite instruction ;

Vu la demande de l'entreprise Eiffage, Castres (81100), 72 rue de l'Industrie en date du 02 octobre 2026 ;

Arrête :

ARTICLE 1 : Dans un but de sécurité et une bonne réalisation des travaux de réfection du revêtement du giratoire du Griffoul, la circulation de tous les véhicules seront interdits sur de l'avenue du Sidobre (*embranchement vers chemin de La Catalanié*) à l'allée du Château (*embranchement vers la route de Ferrières*) :

Le lundi 19 octobre 2026 de 20^h00 à 6^h00,
Le mardi 20 octobre 2026 de 20^h00 à 6^h00,
Le mercredi 21 octobre 2026 de 20^h00 à 6^h00,
Le jeudi 22 octobre 2026 de 20^h00 à 6^h00 et
Le vendredi 23 octobre 2026 de 20^h00 à 6^h00.

ARTICLE 2 : Cette interdiction sera matérialisée par des panneaux réglementaires mis en place par le service routier du Département du Tarn.

ARTICLE 3 : Le service routier du Département du Tarn s'engage à mettre en place une déviation avec la signalétique réglementaire.

Pendant ces interdictions, la circulation sera déviée de la façon suivante :

- Sens **BRASSAC** ⇒ **CASTRES** : Route de Ferrières ⇒ Les Planquettes ⇒ Saint Agnan ⇒ Guzannes.
- Sens **BRASSAC** ⇒ **CASTRES** : Guzannes ⇒ Saint Agnan ⇒ Les Planquettes ⇒ Route de Ferrières.

ARTICLE 4 : Le Département du Tarn, l'entreprise Eiffage, les Services de la Gendarmerie et Municipaux sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Brassac,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers,
- Le Département du Tarn, service routier,
- L'entreprise Eiffage.

Fait à Brassac, le 06 octobre 2026.

Jean-Claude GUIRAUD,
Maire de Brassac,

Laurent CANCES,
Département du Tarn,

Entreprise Eiffage



Laurent CANCES
Chef du Secteur Routier de Lacauze

Fermeture Giratoire du
Griffoul à Brassac
De 20h00 à 6h00
Du 19 au 23/10/2026



Zone de Travaux



Déviation





**Direction Générale Adjointe
des Mobilités, de l'Aménagement Durable,
de l'Environnement et des Citoyennetés
Direction des Routes
Service Entretien et Circulation Routière**
Affaire suivie par Laurent CANCES
☎ : 05 63 62 62 35
Mail : secteur.brassac@tarn.fr
Réf. : DDR-POLE S.E.202601453

AVIS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU TARN

Le présent avis porte sur la demande formulée par la commune de BRASSAC concernant la fermeture à la circulation de la route départementale n° 622 au PR 32+350 « Giratoire du Griffoul », pour permettre le bon déroulement des travaux de réfection de chaussée.

Ces travaux se dérouleront sur le territoire de la commune de BRASSAC les nuits du lundi 19 Octobre au vendredi 23 Octobre 2026 de 20h00 à 6h00.

Un itinéraire de déviation sera mis en place par la route départementale n°53 et les voies communales Amiguet, Saint Agnan et Agout .

La signalisation de la fermeture et de la déviation sera mise en place et maintenue pendant toute la durée des travaux par le secteur routier de Brassac.

J'émet un avis favorable à la fermeture de la route départementale n°622 selon ces modalités de mise en œuvre.

Albi, le **09 OCT. 2026**

**P/Le Président,
Le Directeur des Routes,**



Sébastien DURAND

WWW.TARN.FR

DEPARTEMENT DU TARN – 81013 ALBI CEDEX 9 - TEL : 05.63.45.64.64 – Mail : president@tarn.fr
Tout courrier doit être adressé de façon impersonnelle à Monsieur le Président du Conseil départemental

**Fermeture Giratoire du
Griffoul à Brassac
De 20h00 à 6h00
Du 19 au 23/10/2026**

Zone de Travaux



Déviati

